

Les personnes et leurs sécurités sont importantes pour nous



MP refait la conception de vos ascenseurs selon la nouvelle normative en augmentant les mesures de SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ.



Des heures d'efforts en ingénieries et d'essais, de la part d'une équipe de PERSONNES hautement qualifiées, donnent le résultat suivant : un ascenseur qui augmente le niveau de sécurité autant pour le passager que pour le personnel de montage et d'entretien.

Les normes EN 81-20:2014 et EN 81-50:2014 harmonisées selon la Directive 2014/33/UE augmentent la sécurité et la résistance des matériaux définis dans les normes EN 81-1:1998+A3:2009 et EN 81-2:1998+A3:2009 au niveau des deux aspects que l'on doit prendre en compte dans un ascenseur:

- ❖ comme système de transport vertical de PERSONNES et
- ❖ comme un LIEU DE TRAVAIL pour le personnel de montage et de maintenance.



+ sécurités pour les passagers



Décoration de la cabine avec une meilleure résistance contre les incendies (décoration ignifuge).



Éviter les risques d'ouverture des portes depuis l'intérieur de la cabine.



Un meilleur éclairage de la cabine y compris un éclairage de secours.



Une plus grande protection contre les coups en accédant à la cabine.



Une barrière photoélectrique avec une plus grande sensibilité vers les petits objets à l'entrée de la cabine.



Augmentation de la résistance mécanique de tous les composants de la cabine et des portes.

+ sécurités pour le personnel de montage et de maintenance



Une meilleure protection contre les contacts électriques (protection IP).



On augmente les espaces de sécurité pour les travaux effectués à l'intérieur de l'espace autant dans la fosse que sur le toit de la cabine.



Boîtier d'inspection dans la fosse.



Un meilleur éclairage dans les zones de travail dans l'espace.



Une meilleure résistance de la balustrade de sécurité sur le toit de la cabine et moins d'espaces inférieurs de chute libre.



Trappes de secours plus grandes dans le toit de la cabine.